Accusé de réception en préfecture
073-217300714-20221109-07_20220141-DE
Reçu le 18/11/2022

Champagny en Vanoise
Paradiski

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE CHAMPAGNY EN VANOISE (Savoie) SEANCE DU 09 NOVEMBRE 2022

N° 2022 0141

Nombre en Membres :	15
En exercice :	12
Ont pris part à la délibération	10
Procurations :	01
Date de convocation :	28 octobre 2022
Date d'affichage :	28 octobre 2022

****

L'An Deux mille vingt-deux, le neuf novembre à 20H00 s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune de 73350 -CHAMPAGNY EN VANOISE sous la Présidence de M. René RUFFIER LANCHE, Maire.

Présents : René RUFFIER LANCHE, Denis TATOUD, Olivier SACHE, Florian SOUVY, Vincent RUFFIER DES AIMES, Corentin GROS, Robert LEVY, Emmanuel MAEGEY, Xavier BRONNER

Absents excusés : Gérard RUFFIER LANCHE (donne procuration à Corentin GROS), Olivier CHENU, Tony BUTHOD GARCON

Secrétaire : Olivier SACHE

Objet : SPANC : validation du tarif des redevances des contrôles

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le Service Public d'Assainissement non Collectif (SPANC) est un service local chargé de :

- ✓ Conseiller et accompagner les particuliers dans la mise en place de leur installation d'assainissement non collectif ;
- ✓ Contrôler les installations d'assainissement non collectif.

Considérant la nécessiter d'actualiser le tarif des redevances du SPANC pour l'année 2022/2023 avec le prestataire Label Eau

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré,

ADOPTE le montant des redevances tel que fixé ci-dessous, applicable pour l'année 2022/2023, à savoir :

Accusé de réception en préfecture
073-217300714-20221109-07_20220141-DE
Reçu le 18/11/2022

DESIGNATION	P.U.HT	TAUX TVA
Prestations Service Public de l'Assainissement Non Collectif		
Contrôle de bon fonctionnement		
Intervention ponctuelle programmée à l'avance	150.00 €	10 %
Intervention ponctuelle en urgence	250.00 €	10 %
Intervention groupée (minimum 10 installations) programmée à l'avance	100.00 €	10 %
Contrôle de conception		
Avis délivré pour Certificat d'Urbanisme, Déclaration Préalable	150.00 €	10 %
Permis de construire, permis d'aménager ou demande ponctuelle	50.00 €	10 %
Avis supplémentaire		
Contrôle de réalisation		
1 visite in situ, rédaction rapport	150.00 €	10 %
Visite supplémentaire (contre-visite en cas de modification à apporter)	50.00 €	10 %
Réunion ponctuelle de travail, d'information, de conseils à la mairie	150.00 €	10 %
Réunion publique d'information (présentation du service, diaporama anc)	470.00 €	10 %
Infos, conseils, assistance publique pour les particuliers :		
Avec déplacement sur le terrain	150.00 €	10 %
Par téléphone	Non facturé	

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire de poursuivre l'exécution de la présente délibération en prenant toutes dispositions nécessaires.

« Certifié exécutoire, dûment habilité aux présentes
Conformément à la Loi du 02 Mars 1982 »
POUR EXTRAIT CONFORME,

Pour le Maire empêché,
Le 1er adjoint,
Denis TATOUD

MAIRIE DE CHAMPAGNY-EN-VANOISE (Savoie)